

Règlement Trophée T2C des muletiers

- **ORGANISATION**

La course TROPHEE T2C LES MULETIERS est organisée par l'Association Sportive et Culturelle des Traminots Clermontois (ASCTC), section Les Muletiers.

- **PARCOURS D'ECHAUFFEMENT**

Suivant arrêté préfectoral.

- **PARCOURS**

Montée du Chemin des Muletiers (GR4) sur une longueur de 2 000 mètres avec une altitude au COL DE CEYSSAT, point de départ de 1 078 mètres et une altitude à l'arrivée sur la plateforme de 1 430 mètres, soit un dénivelé de 352 mètres.

- **EPREUVE**

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés en style libre (marche ou course).

- **DEPART**

Le premier départ sera donné à 8h15 précises, puis toutes les 30 secondes, sur la plateforme au devant de l'Auberge des Muletiers, située au COL DE CEYSSAT. Un départ en double est possible suivant les instructions du chef chronométrateur. Le dernier départ se fera à 11h15.

- **CLASSEMENT**

Il sera établi un classement individuel pour chaque catégorie :

- Poussins,
- Benjamins,
- Minimes,
- Cadets,
- Juniors femmes,
- Seniors femmes,
- Vétérans femmes,
- Juniors hommes,

- Seniors hommes,
- Vétérans hommes.

Il sera également établi un classement général.

- **RECOMPENSES**

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre une coupe ou une médaille du TROPHEE T2C LES MULETIERS.

Les 10 premiers du scratch féminin et masculin seront récompensés en chèque cadeaux.

En outre, tous les participants atteignant l'arrivée recevront un tee shirt. De plus, un tirage au sort des numéros de dossards présents à la remise des prix, permettra de gagner un voyage.

- **INSCRIPTION**

Fixée à 8€, par courrier jusqu'au 1^{er} septembre 2014, ne sera prise en considération qu'accompagnée de son règlement (chèque bancaire ou postal), à l'ordre de l'ASCTC Section des Muletiers, 17 bd Robert Schuman, 63000 CLERMONT-FERRAND, à l'attention de Monsieur SAIM.

Ou 10€ sur place au COL DE CEYSSAT le jour de la course.

Ou par internet

- **SECURITE**

Le parcours, hors circulation automobile, à l'exception de la traversée de la route automobile et ferrée d'accès au Puy-de-Dôme, sera sous surveillance et l'assistance des pompiers présents ce jour sur le site.

- **ASSURANCES-RESPONSABILITE CIVILE**

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence assurance, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

- **RESPECT DU SITE**

Il est demandé à chacun de respecter le site ainsi que la faune et la flore. Le chemin touristique doit rester libre d'accès.

- **RENSEIGNEMENTS**

Monsieur El Hadj SAIM
04 73 61 68 97 ou 06 72 95 90 44
Fax : 04 73 27 95 61